

un groupe d'étrangers, ou un relent de racisme qui existe et qui est la conséquence de longues années de discrimination raciale, même modérée, qui s'est exercée dans certaines régions de notre pays contre les Indiens.

Peu importe la raison, une réaction s'est exercée contre ce groupe, et tout le bien que les organisateurs de ce programme espéraient en tirer a abouti à zéro dans certains cas. En réalité, il a peut-être retardé tout concept visant à rapprocher les cultures de deux races. J'affirme que cette expérience limitée sert de guide quant aux activités de la Compagnie des jeunes Canadiens et devrait les inciter à la circonspection.

M. Schreyer: Monsieur le président, bien que nous ayons eu une discussion relativement complète sur la création de la Compagnie des jeunes Canadiens lors de la deuxième lecture du bill et de l'étude subséquente au comité, il est indiqué néanmoins de poser au ministre quelques questions pendant l'étude de ses crédits. Il me semble que vers la fin de l'année financière en cours le Parlement aura affecté directement plus de \$120,000 à l'organisation de la Compagnie des jeunes Canadiens pour lui permettre de mettre en œuvre un programme pilote pendant sa première année d'activité.

J'aimerais demander au ministre si à son avis il ne serait pas opportun de nous donner des renseignements détaillés et précis sur l'échelle de rémunérations et du traitement du directeur de la Compagnie. J'ai essayé de trouver, mais en vain ces renseignements dans le Livre blanc ou dans le discours du parrain du bill. Je n'ai vu ni chiffre ni crédit pouvant correspondre à la rémunération probablement versée à ces jeunes volontaires. On n'a pas non plus mentionné le traitement du directeur qui, je suppose, sera considéré comme un fonctionnaire à plein temps et qui touchera un traitement relativement élevé. Je demande au ministre s'il peut clarifier ce point.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, je dirai tout d'abord que je n'ai pas participé au débat sur la Compagnie des jeunes Canadiens parce que cette dernière ne sera pas sous ma responsabilité. Toutefois, les prévisions budgétaires faisant partie de mes crédits, je consulterai mon livre pour essayer de satisfaire le député.

Il a demandé quel sera le traitement du directeur. Je vois ici qu'il y aura un directeur et aussi un directeur adjoint. Les crédits actuels prévoient une échelle de traitements variant de \$18,000 à \$22,000 pour le directeur mais cette année le traitement sera de \$20,000. Pour le directeur adjoint l'échelle de traitement prévue s'établit entre \$15,000 et \$18,000.

[M. Howard.]

Mais pour cette année le montant est de \$15,000. Quant aux sommes versées aux volontaires, du moins pendant la période de formation—je ne puis pas affirmer au comité qu'elles concernent exclusivement la période de formation, bien que selon moi elles soient pour une période disons, de travaux pratiques—elle seront de \$50 par mois et par personne en plus des dépenses d'entretien, bien entendu. Pendant la période de formation, l'entretien des volontaires coûtera, prévoit-on, \$8.50 par jour pendant 56 jours et on affecte \$142,800 pour 300 volontaires. On prévoit aussi \$33,600 pour les conférenciers et les instructeurs du premier groupe de 200 volontaires, et pour le deuxième groupe de 100 volontaires, \$16,800.

M. Schreyer: Monsieur le président, j'aimerais dire très brièvement que cette rémunération est raisonnable: \$50 plus les frais d'entretien. Ces jeunes, sauf erreur, vivront en ascètes et leurs dépenses seront très peu élevées. Personne à mon avis ne pourrait soulever la plus légère réserve au sujet de cet aspect du programme. Cependant, le ministre a mentionné le traitement qu'on propose de verser au directeur et je me demande si cela ne causerait pas une certaine méfiance ou un certain désaccord au sein de la Compagnie. Si des jeunes doivent consacrer leur temps et leurs efforts pour \$50 par mois ou \$600 par année, beaucoup se demanderont pourquoi collaborer avec un directeur dont l'échelle de traitement varie de \$18,000 à \$22,000 par année.

Je reconnais, naturellement, que la situation est à peu près la même aux États-Unis. Dans ce pays les volontaires reçoivent environ \$50 par mois plus une allocation de menus debours. Je suppose que le directeur, aux États-Unis, a un traitement de \$30,000 à \$35,000 par année. Quoi qu'il en soit, j'aimerais consigner au compte rendu mes craintes au sujet de cette grande disparité entre les revenus de personnes qui œuvrent pour les mêmes fins, dans le cadre d'un programme identique institué par notre Parlement.

(L'article est adopté.)

● (3.00 p.m.)

15. Dépenses des commissions royales d'enquête, selon le détail des affectations, et dépenses du Comité préparatoire des négociations collectives dans la fonction publique, \$1,559,600.

M. Howard: Je voudrais poser une question quant au crédit n° 15. Je trouve ici une allocation désuète appelée «Dépenses de la Commission royale sur le pilotage» qui semble exister presque depuis le déluge. La somme affectée cette année est de \$187,600 tandis